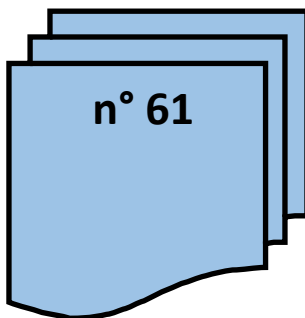


# La Gazette



## PATIENCE ET LONGUEUR DE TEMPS

### FONT PLUS QUE FORCE NI QUE RAGE

(Jean de La Fontaine, le lion et le rat)

*Directeur de la publication :*

Raymond LOËDEC

37 rue du Marquis de Sérigny

17870 Loire Les Marais

*Coordonnateur de La Gazette:*

Philippe LAGRUE

lagrue.philippe@orange.fr

*Ont participé à ce numéro:*

Dominique DEMERGÈS

Philippe LAGRUE

Didier LAPORTE

Raymond LOËDEC

François MENNESSIEZ

Chers amis  
Bonjour à tous.

En ce début d'année, nous souhaitons, tous, que l'évolution des mois à venir nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. La sale bête est tenace, elle n'a pas envie de nous quitter.

Nos antivirus informatiques sont inefficaces contre la hideuse et menaçante Covid19.

Depuis un an nos activités sont à l'arrêt ; ce sont des activités de loisirs ; pour certains ce sont les enjeux de toute une vie qui sont menacés.

Pour notre loisir c'est ennuyeux, embêtant, frustrant, spoliant, dévalorisant et tout ce que vous voudrez bien ajouter, mais reste de l'activité ludique.

Notre dernière gazette remonte au mois d'avril 2020.

Depuis, quoi de neuf, docteur ? Rien.

Alors, gazette ou pas ? C'est un lien entre tous, alors gazette positive !

Le nouveau bureau, que vous avez élu à l'Aiguillon-sur-Mer, n'a pas eu l'occasion de continuer les animations auxquelles vous étiez habitués.

Par contre nous avons travaillé pour vous proposer un nouveau site que vous trouverez à [www.gpco.fr](http://www.gpco.fr). Vos idées, recherches, propositions, manifestations y seront les bienvenues.

L'ancien URL reste visible, à titre mémoriel.

L'évènement à venir sera Phila-France Valenciennes 2021. Nous y trouverons 164 collections, 698 faces de cadres représentant 15 classes dont 7 ouvrages en littérature et 10 collections jeunesse. Un grand cru classé. Ce sera du 21 au 24 mai à Valenciennes.

La Fête du timbre est reportée au mois de septembre, les 25/26.

Préparons nous avec un raisonnable optimisme pour retrouver une activité conviviale dans un esprit libéré des actuelles contraintes.

En attendant, prenez soin de vous et de vos êtres chers.

Bien à vous

## FÊTE DU TIMBRE A SAINTES (17)



Finalement , cette Fête du Timbre annulée pour cause COVID 19 et son confinement, fin Mars, a pu être organisée les 10 et 11 Octobre, conjointement à notre Bourse des Collectionneurs annuelle.

Il a fallu se battre en Sous-Préfecture, mais notre organisation bien adaptée a la situation a convaincu.

Notre catalogue pris en charge par le garage CLARA AUTOS, Peugeot, la publicité de quelques partenaires et les dons des autres clubs du département et le CP2C Cognac avaient assuré nos arrières.

Le Président APCS J.P.MAURET



Vue d'ensemble



Nos rapports avec la Poste ont été excellents et nous avons rencontré la Directrice de Secteur, bien impliquée dans l'opération

Enfin la presse a bien couvert l'événement, que demander de plus...!



Le staff de l'APCS



Bien sûr, nous avons réduit la voilure, en ne conservant que la partie expo compétitive avec 34 faces de cadres pour 8 exposants. Nous y avons ajouté le stand de la Poste et celui de l'APCS pour la vente des souvenirs et le contact avec le public, en distribuant également des cadeaux aux enfants. Le public de la Bourse a fréquenté la FDT, et vice – versa, environ 450 personnes le samedi et environ 500 le dimanche. La vente des souvenirs a bien fonctionné.



Le jury au travail



Remise du grand prix de l'exposition à Jean RENARD pour sa présentation « La Sabine de Gandon: étude technique de fabrication des timbres imprimés en taille douce traditionnelle »



## **FÊTE DU TIMBRE** **A CHALLANS (85)**

Les 10 et 11 octobre derniers le club philatélique et cartophile de Challans a organisé la fête du timbre ; concours vente de souvenirs premier jour, exposition de photos et objets sur le thème Challans pays du canard.

Ambiance conviviale malgré le contexte, stock de souvenirs épuisé, bref

un succès  
pour la philatélie  
et pour le club.





Les jurés de la compétition de niveau 1 en plein travail

Des visiteurs attentionnés devant les panneaux des présentations en compétition.



Qui dit compétition... dit résultats.....  
et récompenses.





Les associations étaient représentées en limitant le nombre de personnes en raison de la capacité de la salle du congrès suite aux restrictions liées à la covid-19.

*Le nombre n'affecte en rien la qualité des membres présents...*

Prise de parole de notre CRJ  
(Conseiller Régional à la Jeunesse)



Félicitations et remise par le Président du  
G.P.C.O. du diplôme fédéral et régional aux  
heureux récipiendaires.

# Quand Maigret enquêtait à L'Aiguillon-sur-mer



Georges Simenon a écrit ce roman quand il séjournait en Vendée pendant la Seconde Guerre mondiale. Son inspecteur fétiche, le commissaire Maigret, a été nommé commissaire central à Luçon où il s'ennuie ferme ! Heureusement pour lui, on lui signale la présence d'un cadavre dans la maison d'un juge en retraite, dans le petit port de **L'Aiguillon** :

« Il faut d'abord que vous sachiez que mon mari a pris sa retraite et que nous sommes venus vivre dans mon pays, à L'Aiguillon ... J'ai là une petite maison, près du port [...]. Vous ne connaissez sans doute pas L'Aiguillon ? »

Le commissaire prend alors un taxi, il est trop tard pour prendre le bus, qui le conduit à **l'Hôtel du Port** où il séjournera pendant le déroulement de l'enquête.

G. Simenon, *La maison du juge*, éd. Folio policier, 2009 (184 p.)

Le roman a été adapté au cinéma en 1969 avec Jean Richard dans le rôle du commissaire Maigret.



Jaquette du film sorti en DVD

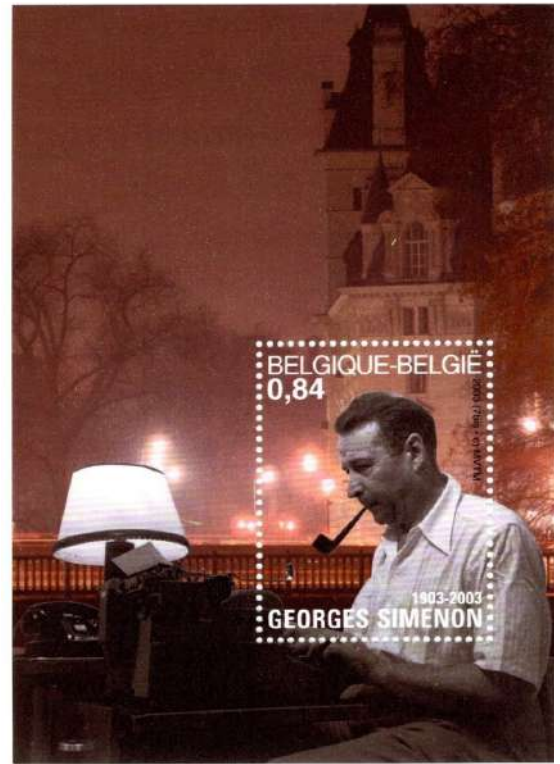
**G. Simenon** a été honoré en 1994 par une émission commune des postes **belge** (pays de naissance, 1903), **française** (lieu de vie entre 1922 et 1945) et **suisse** (lieu de résidence de 1957 à 1989, année de son décès). En arrière plan du timbre français et sur le cachet illustré, on aperçoit le célèbre « 36 Quai des Orfèvres » (Paris), ancien siège de la Direction régionale de la police judiciaire où le commissaire Maigret avait son bureau.







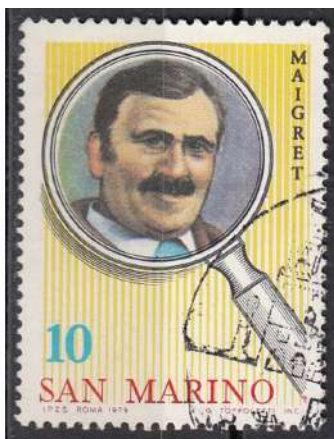
La Belgique a émis un bloc-feuillet en 2003 pour commémorer le centenaire de la naissance de Georges Simenon.



Carte maximum réalisée avec le timbre français, cachet illustré « Journée Georges Simenon », Paris, 19.10.1994

Le **commissaire Maigret**, héros des romans de Simenon, a lui aussi été repris sur des timbres :

- A Saint-Marin en 1979, dans une série « Personnages populaires de la littérature policière »
- En France en 1996, dans une série « Héros français du roman policier »
- En Belgique en 2003 pour le centenaire du romancier.



Le timbre belge reproduit l'affiche du film *Maigret tend un piège* (1958) où le rôle principal est tenu par Jean Gabin.

Revenons au roman qui nous intéresse pour illustrer quelques extraits du chapitre 1, principalement grâce à des cartes postales anciennes, extraites du site pour collectionneurs *Delcampe.net*.

« Vous pourrez vous installer à l'**Hôtel du Port**... C'est le meilleur des deux... C'est là qu'après souper vous verrez à peu près tout le monde... Même, si vous pouvez avoir la chambre qui donne sur le toit de la salle de bal, vous apercevrez la maison du juge... » (ainsi parle la femme du douanier qui a prévenu Maigret de la présence d'un cadavre dans la maison du juge, p. 17)



L'*Hôtel du Port* hier et aujourd'hui



L'*Hôtel du Commerce*, qui fait face à l'*Hôtel du Port*, sur cette carte postale ancienne, est peut-être celui évoqué dans l'expression : « le meilleur **des deux** ».



Cette construction, connue sous le nom de « **maison du juge** », sera réhabilitée pour devenir la Maison de santé de l'Estuaire.

Ci-dessous, un zoom sur la plaque de la façade en haut à droite.

Source : photo publiée le 4 janvier 2019 sur le site de *Ouest France*

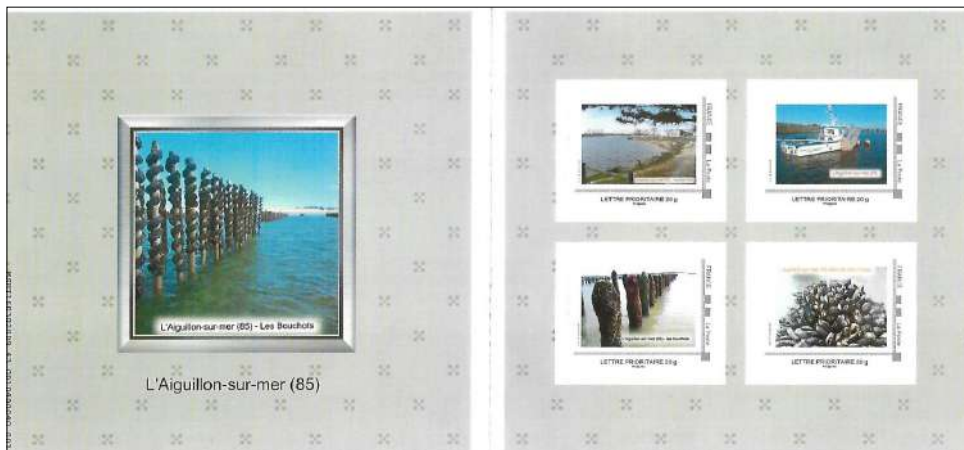


« Le maire ne s'occupe que de ses moules... [...] Il est **boucholeur**, comme mon défunt oncle, comme presque tout le monde à L'Aiguillon... Il fait **la culture des moules**... » (p. 12)



L'Aiguillon-sur-mer : ses huîtres, **ses moules**  
(flamme d'oblitération postale , 1977)

L'Aiguillon-sur-mer : arrivée des boucholeurs dans le Port



Timbres personnalisés

« MonTimbreaMoi »

réalisés par

*l'Amicale Philatélique Luçonnaise*

(2009) : **bouchots**

« S'il veut se débarrasser du corps, il en profitera... Il y a **un pont au-dessus du Lay** qui vient se jeter dans le port... » (p. 18)

« Il chercha le pont, **un interminable pont de bois**, à peine assez large pour laisser passer une voiture. Il devina des mâts, des barques que le flot soulevait. En se retournant, il voyait les lumières de l'hôtel qu'il venait de quitter, puis deux autres lumières, à cent mètres, celle de la maison du juge. » (p. 20)



Le pont sur le Lay entre L'Aiguillon au nord  
et La Faute-sur-mer au sud

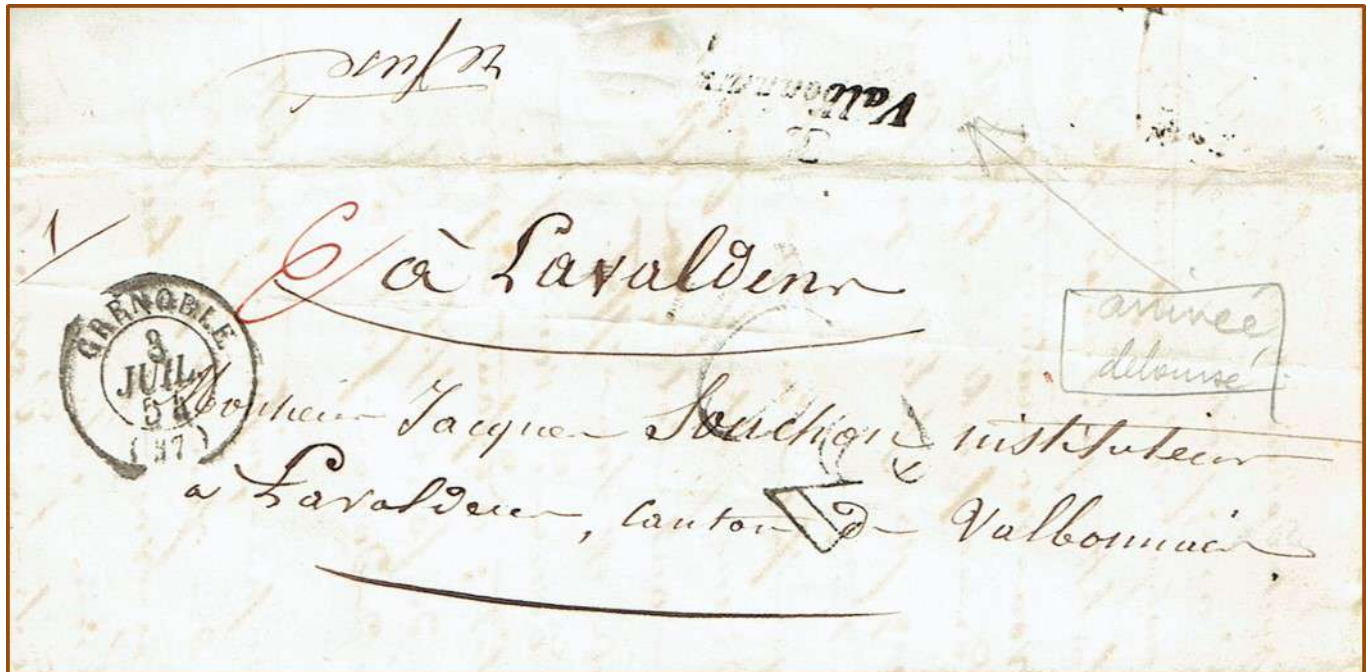


Le port de L'Aiguillon-sur-mer

**Didier LAPORTE** Vice-président pour la Vendée du *Groupement Philatélique du Centre-Ouest*

DE L'INTÉRÊT DE NE PAS PRENDRE L'ARGUMENTATION DE VENTE...

... POUR VERITE ABSOLUE.



Dans cette période néfaste, un des loisirs consiste à consulter les sites de vente en ligne. Saine distraction à condition de rester éveillé ! Tout n'est pas pain béni.

Que voilà une bien jolie lettre.  
Sur quoi repose le descriptif de vente ?

« **LETTRE REFUSEE, DEBOURSE 37 VALBONNAIS AU DOS** »

C'est compact et accrocheur... bien qu'un peu succinct.

Ce qui est intéressant, c'est le déboursé. Au dos figure la mention manuscrite « refusé » et une cursive simple de bureau de distribution, en l'espèce 37 VALBONNAIS

VALBONNAIS est un bureau de distribution depuis le mois de mai 1847 (dictionnaire des bureaux de poste français 1575-1904 par J. Pothion édition 1976)

Les marques de déboursé répondent à des caractéristiques précises, manuscrites ou par marque au tampon. Y figure la mention déboursé ou DEB. Elles sont apposés par le bureau des déboursés, pas par un bureau de distribution.

Cherchons dans la littérature. Site [www.ffap.net](http://www.ffap.net) rubrique philatélie, objet lexique philatélique, sélection de la lettre D.

Déboursé : l'instruction générale des Postes de 1832 met fin à la pratique des déboursés. La lettre est de juillet 1854. 22 ans après. Les nombreux ouvrages de référence citent la même date de 1832 pour la fin de la procédure des déboursés.

Conclusion : il ne s'agit pas d'une enveloppe de déboursé. Erreur dans la description.

Raymond LOËDEC février 2021.



# Convention de l'Union postale universelle de DOHA

11 octobre 2012, mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014

## Article 8

### Timbres-poste

1. L'appellation « timbre-poste » est protégée en vertu de la présente Convention et est réservée exclusivement aux timbres qui remplissent les conditions de cet article et des Règlements.

### 2. Le timbre-poste :

- 2.1. Est émis et mis en circulation exclusivement sous l'autorité du Pays membre ou du territoire, conformément aux Actes de l'Union ;
- 2.2. Est un attribut de souveraineté et constitue une preuve du paiement de l'affranchissement correspondant à sa valeur intrinsèque, lorsqu'il est apposé sur un envoi postal conformément aux Actes de l'Union ;
- 2.3. Doit être en circulation dans le Pays membre ou sur le territoire émetteur, pour une utilisation aux fins d'affranchissement ou à des fins philatéliques, selon sa législation nationale ;
- 2.4. Doit être accessible à tous les habitants du Pays membre ou du territoire émetteur.

### 3. Le timbre-poste comprend :

- 3.1. Le nom du Pays membre ou du territoire émetteur, en caractères latins (1) ;
- 3.2. La valeur faciale exprimée :
  - 3.2.1. En principe, dans la monnaie officielle du Pays membre ou du territoire émetteur, ou présentée sous la forme d'une lettre ou d'un symbole ;
  - 3.2.2. Par d'autres signes d'identification spécifiques.

4. Les emblèmes d'Etat, les signes officiels de contrôle et les emblèmes d'organisations intergouvernementales figurant sur les timbres-poste sont protégés, au sens de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

(1) Une dérogation est accordée à la Grande-Bretagne, en tant que pays inventeur du timbre-poste.

### 5. Les sujets et motifs des timbres-poste doivent :

- 5.1. Être conformes à l'esprit du préambule de la Constitution de l'Union et aux décisions prises par les organes de l'Union ;
- 5.2. Être en rapport étroit avec l'identité culturelle du Pays membre ou du territoire ou contribuer à la promotion de la culture ou au maintien de la paix ;
- 5.3. Avoir, en cas de commémoration de personnalités ou d'événements étrangers au Pays membre ou au territoire, un lien étroit avec ledit Pays membre ou territoire ;
- 5.4. Être dépourvu de caractère politique ou offensant pour une personnalité ou un pays ;
- 5.5. Revêtir une signification importante pour le Pays membre ou pour le territoire.

6. Les marques d'affranchissement postal, les empreintes de machines à affranchir et les empreintes de presses d'imprimerie ou d'autres procédés d'impression ou de timbrage conformes aux Actes de l'Union ne peuvent être utilisés que sur autorisation du Pays membre ou du territoire.

7. Préalablement à l'émission de timbres-poste utilisant de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies, les Pays membres communiquent au Bureau international les informations nécessaires concernant leur compatibilité avec le fonctionnement des machines destinées au traitement du courrier. Le Bureau international en informe les autres Pays membres et leurs opérateurs désignés.



## Article 11

### Infractions

#### 1. Envois postaux.

1.1 Les Pays membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les actes ci-après et pour poursuivre et punir leurs auteurs :

1.1.1 Insertion dans les envois postaux de stupéfiants, de substances psychotropes ou de matières explosibles, inflammables ou autrement dangereuses, non expressément autorisée par la Convention ;

1.1.2 Insertion dans les envois postaux d'objets à caractère pédophile ou pornographique représentant des enfants.

#### 2. Affranchissement en général et moyens d'affranchissement en particulier.

2.1. Les Pays membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, réprimer et punir les infractions relatives aux moyens d'affranchissement prévus par la présente Convention, à savoir :

2.1.1. Les timbres-poste, en circulation ou retirés de la circulation ;

2.1.2. Les marques d'affranchissement ;

2.1.3. Les empreintes de machines à affranchir ou de presses d'imprimerie ;

2.1.4. Les coupons-réponse internationaux.

2.2. Aux fins de la présente Convention, une infraction relative aux moyens d'affranchissement s'entend de l'un des actes ci-après, commis dans l'intention de procurer un enrichissement illégitime à son auteur ou à un tiers. Doivent être punis :

2.2.1. La falsification, l'imitation ou la contrefaçon de moyens d'affranchissement, ou tout acte illicite ou délictueux lié à leur fabrication non autorisée ;

2.2.2. L'utilisation, la mise en circulation, la commercialisation, la distribution, la diffusion, le transport, la présentation ou l'exposition, y compris à des fins publicitaires, de moyens d'affranchissement falsifiés, imités ou contrefaits ;

2.2.3. L'utilisation ou la mise en circulation à des fins postales de moyens d'affranchissement ayant déjà servi ;

2.2.4. Les tentatives visant à commettre l'une des infractions susmentionnées.

#### 3. Réciprocité.

3.1. En ce qui concerne les sanctions, aucune distinction ne doit être établie entre les actes prévus sous 2, qu'il s'agisse de moyens d'affranchissement nationaux ou étrangers ; cette disposition ne peut être soumise à aucune condition de réciprocité légale ou conventionnelle.



## LES HEROS DE NOTRE ENFANCE DISPARAISSENT....

En rédigeant un article pour la Philatélie Française sur les centenaires de 2020, je me suis rendu compte que 3 héros des feuilletons western de ma jeunesse nous avaient quittés en ce premier semestre de l'année : James Drury, Linda Cristal, Stuart Whitman, auxquels il faut ajouter John Saxon. Ces noms ne vous disent rien ? Et pourtant : si vous avez plus de 50 ans, je suis sûr que vous allez vous en rappeler.



**James Drury**, c'est « *Le Virginien* ». Ce feuilleton western des années 60 bouchait tous les trous des programmes de l'ORTF, qui n'avait que deux chaînes n'émettant pas en continu. Chaque épisode durait 1h15 et il y en a eu 249 ! Même avec mes yeux d'enfants d'alors, je trouvais parfois qu'il n'y avait pas beaucoup d'action, mais sa musique reste dans toutes les mémoires.

de Charles Bronson



A l'arrière-plan du timbre, la silhouette dans « Il était une fois dans l'Ouest »

James Drury avait été marqué par ce rôle, « vedettes invitées » (Charles Bronson ou Robert du ranch où il travaillait était incarné par Lee J. du cinéma des années 50 et 60.

où il a pu côtoyer de nombreuses Redford, par exemple). Le patriarche Cobb, un des grands seconds rôles

James Drury avait tourné une petite vingtaine de films au cinéma. Le plus marquant d'entre eux est le célèbre « *Coups de feu dans la Sierra* » (1962), le premier western dit « crépusculaire », avec des héros vieillissants qui se rendent compte que l'Ouest a changé. James Drury interprétait le rôle d'un jeune sans scrupule, qui épouse dans un simulacre de mariage l'héroïne, laquelle se rend vite compte que son mari est un salopard ; elle s'échappe avec les deux héros (Joel Mac Crea et Randolph Scott). Elle est poursuivie par James et ses quatre frères, le règlement de comptes final « comme au bon vieux temps » voit la mort de l'un des deux héros, avec toute la fratrie.

James Drury est décédé le 6 avril 2020 à l'âge de 85 ans.



**Linda Cristal** : actrice d'origine argentine, elle fut, outre le personnage de Cléopâtre dans un film italien de 1960, « *Les légions de Cléopâtre* » avec le Français Georges Marchal dans le rôle de Marc-Antoine, la vedette féminine de deux westerns mémorables : le monumental « *Alamo* » de John Wayne (1960), puis la jeune fille délivrée des Indiens par Richard Widmark et James Stewart dans « *Les deux cavaliers* », un film assez peu connu de John Ford ayant pour sujet le difficile retour à la vie « civilisée » d'enfants élevés par les Indiens (1961).

Mais son rôle le plus populaire reste celui de Victoria, l'héroïne récurrente du feuilleton western « *Chaparral* ». Le propriétaire du ranch l'a épousée en secondes noces parce qu'elle est d'origine mexicaine, ce qui lui assure la paix sur son territoire. Elle a un frère, un beau-fils et un beau-frère pas toujours faciles à gérer.

Ce feuilleton était porteur de certaines valeurs humanistes, son générique dessiné et sa musique bondissante restent elles aussi dans toutes les mémoires. On le voyait au début des années 70 le dimanche vers 19 h sur la 2<sup>e</sup> chaîne, et il a représenté 97 épisodes de 50 mn. Linda Cristal avait reçu une récompense (« Golden Globe ») pour son interprétation dans ce feuilleton. Elle est décédée le 27 juin à l'âge de 89 ans.



**Stuart Whitman** est quant à lui un acteur de cinéma qui fut aussi à la télévision le personnage principal d'un feuilleton western diffusé au cours des années 70 sur la première chaîne le vendredi soir : « *Cimarron* », avec 23 épisodes seulement d'1h15 chacun. Il interprétait le rôle du marshal local. On se souvient du générique, démarquant sur son étoile de shérif, où il se tient droit comme un I sur son cheval perdu dans des espaces infinis. Les épisodes paraissaient assez longs et manquaient souvent d'action ; il semble que le feuilleton ait été lancé pour concurrencer « *Le Virginien* » sur une chaîne américaine concurrente, mais il a fait un flop. Stuart Whitman est apparu ensuite dans de nombreuses séries américaines comme « vedette invitée ».

Avant cela, il fut un acteur de cinéma important des années 60, avec plus de 50 films à son actif : citons notamment les westerns « *Les Comancheros* », où il tenait la vedette aux côtés de John Wayne, et « *Rio Conchos* », film trépidant et cynique de 1964 dont la fin n'est pas sans lorgner sur le précédent. Il fut GI dans « *Le jour le plus long* » et joua aux côtés de Simone Signoret dans « *Le jour et l'heure* » de René Clément en 1962. C'est aussi le séduisant aviateur américain du film international (et au titre interminable) « *Ces dans leurs drôles de machines* » (1965), aux côtés de Jean-Pierre Cassel man est décédé le 16 mars à l'âge de 92 ans.



Gert Frobe



Bloc du Burundi où on voit John Wayne sur le tournage de « *Alamo* », mais aussi Elisabeth Taylor dans le rôle de Cléopâtre (2 ans après que Linda Cristal ait interprété le même rôle) et Marlon Brando dans « *Jules César* ».





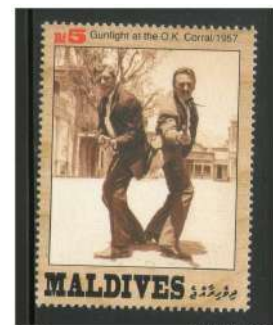
En même temps que ces 3 héros des feuilletons de notre jeunesse, il faut citer l'acteur **John Saxon**, qui fut aussi un second rôle important dans plusieurs westerns, et apparut dans nombre de feuilletons télévisés des années 60 et 70. Pour moi, son rôle le plus marquant reste « *L'homme de la sierra* » (1966), où il s'affronte cruellement à Marlon Brando.

Mais il joua aussi dans « *Le vent de la plaine* » avec Burt Lancaster

et Audrey Heburn, dans « *Joe Kidd* »



aux cotés de Clint Eastwood.



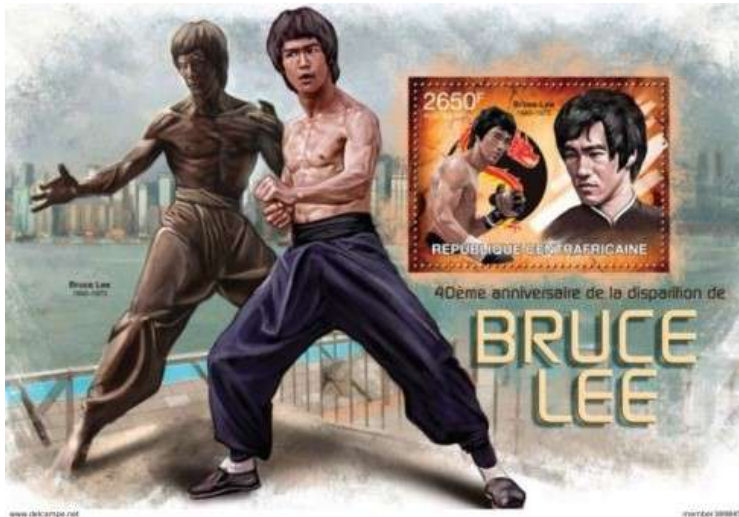
Burt Lancaster et Kirk Douglas dans  
« *Règlement de comptes à OK Corral* »



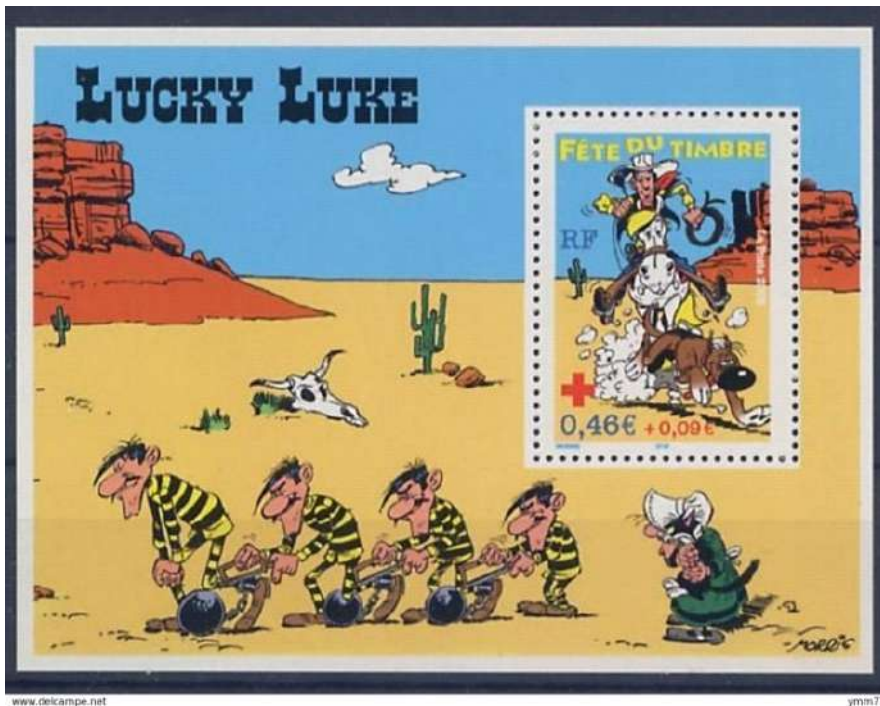
www.delcampe.net

phildom.com/fil

Il a tourné plus de 40 films au cinéma, aussi divers que « *Qu'est-ce que maman comprend à l'amour* » de Vincente Minnelli en 1958, « *Opération Dragon* », le dernier film de Bruce Lee en 1973,



« *Les griffes de la nuit* » en 1984 (le premier de la série d'horreur des « *Freddy* ») ou « *Le flic de Beverly Hills 3* » en 1994 avec Eddy Murphy.



Il est aussi apparu entre 1960 et 1990 dans des épisodes de plus de 80 séries télévisées différentes, parfois de façon récurrente, au nombre desquelles on retrouve naturellement.... « *Le Virginien* » et « *Cimarron* » ! Mais aussi « *Starsky et Hutch* », « *Kung Fu* », « *L'homme qui valait 3 milliards* », « *Dynastie* », « *Arabesque* », et même « *Lucky Luke* », l'éphémère série créée par Terence Hill à la suite de son film éponyme de 1991. Pour l'anecdote, il tenait la vedette dans le film « *La fin d'un voyou* » en 1959 aux cotés de .... Linda Cristal. Il est décédé le 25 juillet à l'âge de 83 ans.

F. Mennessiez

6 aout 2020

# Bureau postal militaire 640 et opération DAGUET



Le 14 septembre 1990, l'armée Irakienne pille l'ambassade de France de Koweït-City.

Le 15, la France lance l'opération « Daguet » avec 12 000 hommes.

La **division Daguet** est une division de l'armée de terre française constituée pour participer à la défense de l'Arabie Saoudite, puis engagée contre l'Armée irakienne lors de la Guerre du Golfe en février 1991 dans le cadre de l'opération Tempête du désert. Division provisoire, elle n'a existé que le temps de l'opération Daguet, de septembre 1990 à mars 1991. Quant au nom de la division et de l'opération, un daguet est un jeune cerf.

Lorsque nos troupes sont en OPEX, le service de la Poste aux armées se met en branle...

Dès le 20 septembre 1990 un officier et deux sous-officiers de la Poste aux armées embarquent à Toulon en direction du port de Yanbu (Arabie Saoudite) pour mettre en place un service postal.

Nb: il est connu quelques plis antérieurs à cette date, le bureau 640 ayant traité du courrier dès l'embarquement à Toulon.



Premier bureau de la Guerre du Golfe, le bureau postal militaire 640 ouvre le 3 octobre 1990 dans la CITE DU ROI KHALEB (Arabie Saoudite).

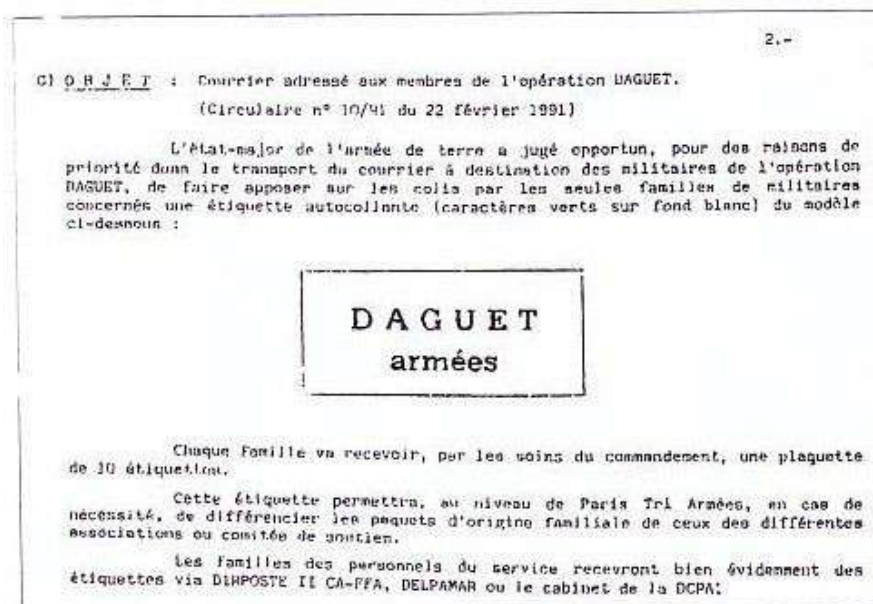
Il sera dissout le 30 mai 1991.

Le 24 janvier 1991, la gratuité du courrier est accordée aux militaires en mission dans le Golfe. Ainsi s'instaure une nouvelle franchise militaire pour les

lettres simples jusqu'à 20 grammes pour les envois des soldats en direction de la métropole.

Les machines à affranchir se grippant sous l'effet du sable qui se glisse dans les envois...

Il est donc décidé de créer une vignette de franchise verte « Daguet armées »



Circulaire n°10/91 du 22 février 1991